

Projet d'évolution de la tenue de comptes d'épargne salariale et retraite

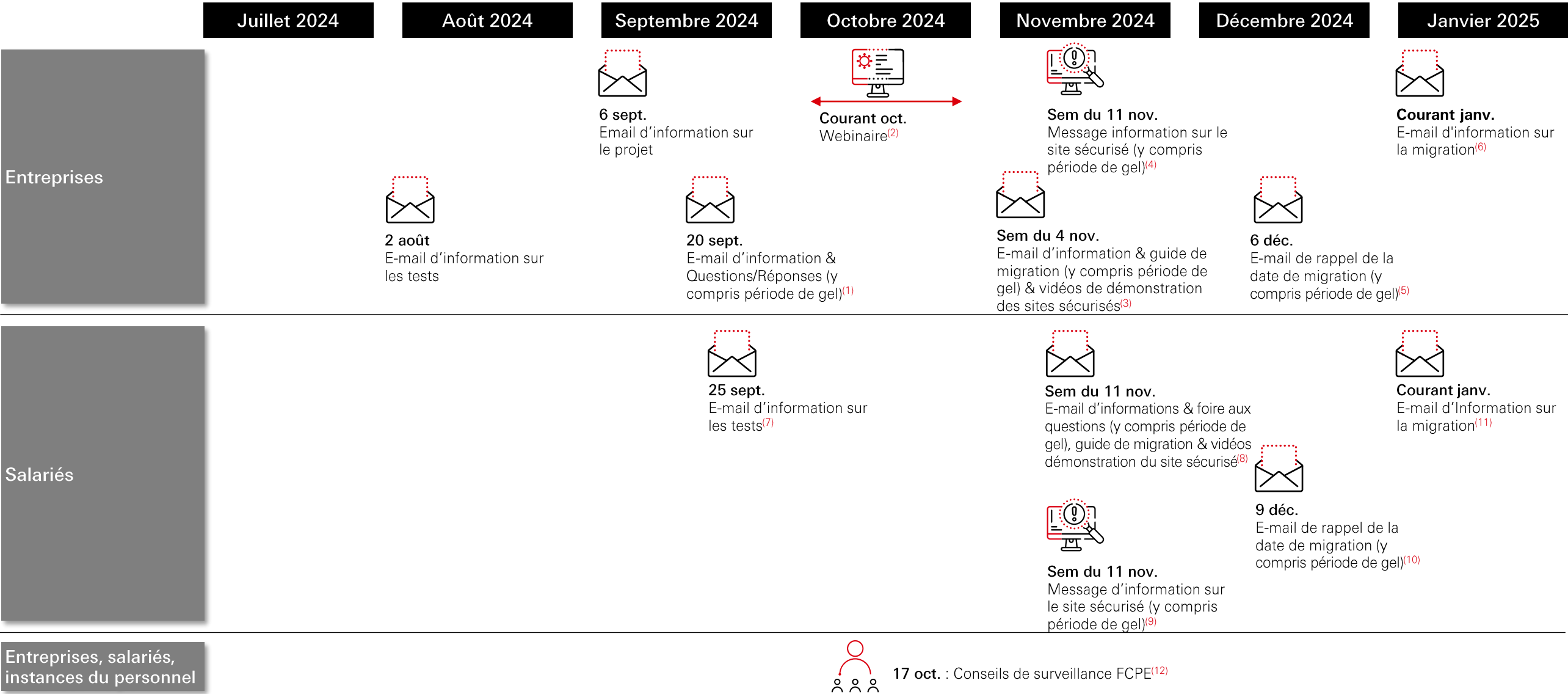
Plan de communication

Septembre 2024



Planning de communication entreprises et salariés

Détail des légendes dans les slides suivantes



Dates exactes des communications soumises à l'avancement des travaux du projet. Des communications additionnelles de la part de Natixis Interépargne seront également réalisées. Dates à confirmer dans une prochaine communication

Votre contact commercial HSBC reste disponible en cas de question. Il se tient notamment à votre disposition pour présenter le projet à votre CSE (ce n'est pas indispensable) et répondre aux éventuelles interrogations de vos représentants.



Communications à destination des entreprises

1 Questions/Réponses

Ce document permettra à la fois de **répondre à vos questions** sur le projet et ses impacts en tant que correspondant épargne salariale et retraite de votre entreprise mais également de **répondre aux éventuelles questions que les salariés pourraient être amenés à vous poser** à la suite de l’email d’information qu’ils recevront fin septembre de la part d’HSBC Epargne Entreprise.

4 Message d’information sur les espaces sécurisés HSBC Epargne Salariale

A compter de mi-novembre, un message d’information sous forme d’alerte s’affichera sur votre espace sécurisé et sur celui des salariés indiquant que ces sites ne seront plus accessibles après la migration, en janvier 2025.

2 Webinaire

Nos équipes commerciales planifieront courant octobre 2024 une réunion d’information en ligne à laquelle vous pourrez vous connecter pour disposer d’informations pratiques sur le projet et poser vos éventuelles questions.

Cette réunion sera également enregistrée pour permettre aux entreprises qui n’ont pu se connecter de visionner l’enregistrement a posteriori.

5 Rappel de la date de migration

Un email vous sera envoyé mi-décembre afin de vous confirmer la date effective de la migration prévue fin décembre (ainsi que la période de gel associée), et de vous rappeler le lien vers le guide de migration.

3 Guide de migration & vidéos de démonstration des nouveaux espaces sécurisés entreprise et salariés

Le guide de migration recensera l’ensemble des informations essentielles à la migration de fin d’année. Il vous expliquera notamment la procédure à suivre pour vous connecter sur votre nouvel espace sécurisé et vous fournira des informations sur la période de gel.

Deux vidéos de démonstration vous seront également adressées : l’une présentant l’espace sécurisé du correspondant entreprise et la seconde, l’espace sécurisé dédié aux salariés. Ces vidéos vous permettront de vous familiariser avec les futurs sites et également de mieux appréhender les évolutions d’ergonomie et de fonctionnalités dont vous allez bénéficier.

6 Information à l’issue de la migration

Un email vous sera envoyé courant janvier pour vous informer du résultat de la migration.



Communication à destination de vos salariés

7 Informations sur le projet

Fin septembre, nous transmettrons à vos salariés un email d’information général sur le projet et ses impacts. Il leur sera notamment fait mention des différentes communications qu’HSBC a prévues pour les accompagner dans cette migration.

Nous informerons également vos salariés de la réalisation par Natixis Interépargne de tests sur leurs données personnelles (adresse, numéro de compte etc.), lesquelles seront pseudonymisées, ces tests ont pour objectif de sécuriser la migration de fin janvier.

9 Message information site sécurisé HSBC Epargne Salariale

A compter de mi-novembre, un message d’information sous forme d’alerte s’affichera sur l’espace sécurisé des salariés afin de rappeler que ce site ne sera plus en fonction après la migration, en janvier 2025.



Communication via les conseils de surveillance des FCPE

8 Questions/Réponses, guide de migration et vidéo de démonstration de l'espace sécurisé salariés

Des Questions/Réponses ont pour objectif de répondre aux principales questions que vos salariés peuvent se poser sur le projet et ses impacts sur leur épargne salariale et retraite.

Le guide de migration recensera l’ensemble des informations essentielles à la migration de fin d’année. Il expliquera notamment à vos salariés la procédure à suivre pour se connecter sur leur nouvel espace sécurisé. Il informera également les salariés sur la période de gel.

Une vidéo de démonstration de l'espace sécurisé leur sera également adressée afin qu’ils puissent se familiariser avec le futur site et mieux appréhender les évolutions d’ergonomie et de fonctionnalités.

10 Rappel de la date de migration

Un email sera envoyé à vos salariés mi-décembre afin de leur rappeler la date effective de la migration prévue fin décembre (et la période de gel associée) et leur renvoyer le lien vers le guide de migration.

11 Information à l’issue de la migration

Un email sera envoyé à vos salariés courant janvier pour les informer du résultat de la migration.

12 Conseils de surveillance FCPE

Un point d’information dédié sera intégré aux conseils de surveillance des FCPE afin de présenter le projet, son planning et ses impacts.

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/gestion-des-reclamations>.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de toutes les informations.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)
Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 Paris – Siège social : Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général Charles de Gaulle 92400 Courbevoie - La Défense 4 - www.assetmanagement.hsbc.fr

HSBC Epargne Entreprise (France) - 672 049 525 RCS Nanterre - S.A au capital de 31.000.000 euros. Entreprise d'investissement et établissement Teneur de Compte Conservateur d'épargne salariale
www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr

Siège social : 110, esplanade du Général de Gaulle 92400 COURBEVOIE

Document non contractuel, mis à jour en septembre 2024.

Copyright © 2024. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.

AMFR_2024_EE_BR_0091. Expire : 09/2025

